

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 6 seront traités à 14h.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président communique que M. Granieri, magistrat à la Cour des comptes, a démissionné de sa fonction pour le 30 avril 2013. Il lit une partie de la lettre de démission. La Présidente de la Cour des comptes, Mme Anne Weil-Lévy, a indiqué que celle-ci pourra fonctionner à quatre magistrats jusqu'à la fin de l'année. M. le Président informe par ailleurs les députés qu'un recours a été déposé au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle jugeant irrecevable la requête contre le décret visant à reconstruire le Nouveau Parlement. Les points 15 à 21 sont inversés avec les points 22 à 28 à une très large majorité.			
	2.	Dépôts Interpellations: Pierre-Alain Favrod et consorts; Amélie Cherbuin. Postulats: Rebecca Ruiz et consorts; Samuel Bendahan et consorts; Nicolas Rochat Fernandez et consorts.			
TRAITE	3.	(13_HQU_AVR) Heure des questions du mois d'avril 2013, à 14 heures	GC		
TRAITE	4.	(12_INT_053) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Lignes TGV de l'Arc jurassien : nouvelles menaces ?	DIRH.		
RENV-CE	5.	(13_POS_029) Postulat Jacques-André Haury au nom de la commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant la délégation aux notaires de compétences non contentieuses en matière successorale relevant actuellement des juges de paix (Développement et demande de prise en considération immédiate) Le renvoi du postulat au Conseil d'Etat (non), opposé au renvoi à l'examen d'une commission (oui), est accepté par 89 non, 27 oui et 7 abstentions. La prise en considération immédiate du postulat est acceptée par 98 oui, 10 non et 12 abstentions.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	6.	(13_MOT_022) Motion Pierre Grandjean et consorts demandant de rééquilibrer les flux financiers entre le canton et les communes par le biais d'une modification de la répartition de la couverture des coûts de l'AVASAD (Développement et demande de prise en considération immédiate) Le renvoi de la motion au Conseil d'Etat (non), opposé au renvoi à l'examen d'une commission (oui), est accepté par 107 non, 20 oui et 10 abstentions. La prise en considération immédiate de la motion est acceptée par 104 oui, 4 non et 29 abstentions.			
RENV-CE	7.	(13_INT_121) Interpellation Catherine Labouchère - Travaux CFF à la gare de Lausanne : prévenir plutôt que guérir			
RENV-COM	8.	(13_POS_030) Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant de renforcer l'aide aux victimes (Développement et demande de renvoi en commission avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	9.	(GC 055) Demandes de grâce de MP, RKF, LB Bulletins délivrés : 126; bulletins rentrés : 120; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 120; bulletins blancs : 5; majorité absolue : 61. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées. Les demandes de grâce de (a) M.P., (b) R.K.F. et (c) L.B. sont refusées par, respectivement, (a) 112 non et 6 oui, (b) 107 non et 8 oui et (c) 107 non et 8 oui.	GC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	<p>(38) Exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat pour des crédits hypothécaires d'institutions reconnues d'utilité publique accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales et des mineurs placés par le Service de protection de la jeunesse (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée sans discussion à l'unanimité. Art. 1 à 5 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée sans discussion à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 5 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DSAS.	Grognuz F.	
OA	11.	<p>(11) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 170 mio destiné à financer la construction d'un hôpital des enfants au coeur de la Cité hospitalière (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 123 oui, soit à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité, moins une abstention (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 116 oui, soit à l'unanimité.</p>	DSAS.	Roulet C.	
TRAITE	12.	<p>(11_INT_635) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin à propos d'une chicanerie faisant obstacle au placement de personnes âgées nécessitant des soins, à l'hôpital du SUPAA de Cery - "La chicanerie administrative à l'épreuve de la Démence"</p>	DSAS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	13.	(12_INT_067) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - La LAMal n'est pas la carte de crédit du Conseil d'Etat vaudois !	DSAS.		
TRAITE	14.	(12) Programme de législature 2012-2017 et planification financière Après une discussion générale sur l'ensemble du document, le Grand Conseil prend acte du Programme de législature 2012-2017 du Conseil d'Etat à une très large majorité, moins 3 non et 2 abstentions.	DSAS	Sordet J.M.	
RENV-T	15.	(11_INT_585) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero - Le canton de Vaud ne devrait-il pas pousser la Romande Energie à tirer la prise boursière ?	DSE.		30/04/2013
RENV-T	16.	(11_INT_604) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse concernant la mise en oeuvre de la rétribution à prix coûtant (RPC) vaudoise	DSE.		30/04/2013
RENV-T	17.	(12_INT_054) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Fraudes dans l'obtention de documents provenant du SAN	DSE		30/04/2013
RENV-T	18.	(12_INT_050) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grégory Devaud - Payés à ne rien faire !	DSE.		30/04/2013
RENV-T	19.	(12_INT_075) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Gitans étrangers : A propos de réponses du Conseil fédéral qui concernent aussi le canton	DSE		30/04/2013
RENV-T	20.	(12_PET_003) Pétition pour l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale	DSE	Aellen C.	30/04/2013
RENV-T	21.	(12_MOT_005) Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	DSE, DINT	Pernoud P.A. (Majorité), Chollet J.M. (Minorité)	30/04/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	22.	(12_POS_004) Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Golaz F.	
TRAITE	23.	(12_INT_068) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - L'avocat d'Helvetia Nostra a-t-il également déposé des requêtes d'effet suspensif ou fait opposition à des projets de construction dans le canton de Vaud au nom de voisins sans en avoir le mandat ?	DINT		
TRAITE	24.	(12_INT_074) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz - Combien de fausses oppositions pour de vrais projets ?	DINT.		
RENV-CE	25.	(11_MOT_163) Motion de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public Motion transformée en postulat. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité, moins 3 non et 3 abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Mattenberger N.	
RENV-CE	26.	(12_MOT_011) Motion Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public Motion transformée en postulat. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Mattenberger N.	
RENV-CE	27.	(12_POS_008) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur général Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 avril 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	28.	(12_POS_006) Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Vuillemin P.	

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :